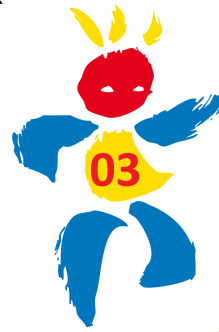
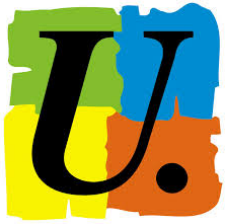


L'information syndicale



SNUipp-FSU 03

2 rue des conches
03100 Montluçon



Le Bulletin du SNUipp 03

Directeur de la publication : Jérémie MAUREL - ISSN 12577952 CPPAP 0717 S 07513 Prix au numéro 1 €

Carte scolaire 2016

« Les grandes personnes aiment les chiffres. [...] Mais, bien sûr, nous qui comprenons la vie, nous nous moquons bien des numéros ! »

Le Petit Prince, d'Antoine de Saint-Exupéry

A l'heure de la « refondation de l'école pour redonner à l'École l'ambition et les moyens de faire réussir tous les élèves », ou encore de « l'École plus juste, qui ne laisse aucun enfant aux bords du chemin » ou enfin d'une école « plus juste pour lutter contre les déterminismes qui minent l'idéal républicain, et fière d'être au cœur de la République », pour reprendre les termes de la ministre dans sa lettre de rentrée 2015, on se prend à croire à une

réalité nouvelle : La seule et unique logique comptable et les 80 000 suppressions de postes d'enseignants connues de 2007 à 2012 seraient un lointain cauchemar... **Mais les faits sont têtus derrière la communication grandiloquente.**

Dans l'Allier, après avoir encore perdu 46 postes de 2012 à 2014, le solde annoncé de la carte scolaire 1er degré 2016 est « nul » pour la deuxième année de suite. Mais par le jeu de la différence entre « postes » et « classes », il y aurait une **perte sèche de 14 classes**, que les maigres attributions en RASED supplémentaire, remplacement et PDMQDC seraient très loin de compenser. Et au surplus, apparaîtraient des postes d'« aide à l'école » après fermeture inventant un statut d'adjoint « enseignant sans classe » à missions flexibles et variables, sans lisibilité sur leurs missions ni sur l'avenir.

Partage des moyens ou de la misère ?

On nous rétorque que d'autres départements sont moins bien lotis que l'Allier. Nous partageons ce constat qui démontre justement l'ampleur des besoins ! Mais **cette carte scolaire, comme les précédentes met les territoires en concurrence** au nom de la soi disant prise en compte des difficultés spécifiques et aboutit à une harmonisation par le bas. Telle est la logique inégalitaire de la **territorialisation de l'école**, de la réforme dite des « rythmes » à celle du collège dont la FSU demande plus que jamais l'abrogation, en passant par la mise en place des conventions territoriales en zones rurales.

On nous explique en effet que la question de la carte scolaire serait « déconnectée » de la convention territoriale signée l'an passé. Pourtant, les fermetures proposées sont à l'évidence ciblées en majorité sur des grosses écoles essentiellement urbaines. Les zones rurales sont

SOMMAIRE

- P. 1, 2 : Edito / Sommaire
- P. 3 : 108 heures et rien de plus !
Ne pas opposer actifs et retraités.
- P. 4 : AVS / AESH : bilan et perspectives.
- P. 5 : Direction : on simplifie nous-même !
Rythmes scolaires, où en est-on ?
- P. 6 : Agenda / Contact / RESF /
Adhérez !

**AVEC VOUS,
ON L'OUVRE !**



Le SNUipp-FSU
vous ouvre la voix

relativement préservées... cette année, **en attendant les regroupements dans des RPI concentrés !**

Nul besoin d'être un grand scénariste pour imaginer qu'au nom de « l'équité », on nous expliquera dans les 2 ans à venir que les chiffres sont tels que dans les zones rurales, faute de regroupement, le nombre d'élèves par classe est trop faible à comparer de ce qui existe dans les zones urbaines... En effet, l'écart sera d'autant plus grand que cette année on fait augmenter la moyenne par les fermetures. Et ceux qui croient tirer leur épingle du jeu aujourd'hui sont ceux qui seront sacrifiés demain. Cette logique est sans fin.

Quelle école voulons nous ?

Plusieurs études démontrent l'impact positif de la réduction du nombre d'élèves par classe comme celle publiée par Olivier MONSO en novembre 2014 dans la revue Education & formations (n°85) ou une étude américaine de Diane Whitmore SCHANZNBACH. De leurs côtés, **les enseignants plébiscitent également largement le travail à effectif réduit**, parce que c'est plus confortable d'une part, et ce n'est pas indécent de le dire, mais aussi parce que cela permet une meilleure prise en charge de la difficulté scolaire. Pourtant, l'Education Nationale poursuit encore et toujours sa gestion à la calculatrice, sans entendre le mal-être grandissant des enseignants.

Pour le SNUIPP-FSU 03, l'école qui a été saignée depuis une décennie a besoin d'être soignée, pas d'être laissée en l'état. Il appartient dès lors à chacun d'agir à son niveau en cohérence avec son discours.



CDEN et manifestation du 9 janvier.

Mardi 9 janvier, près d'une centaine de parents, enseignants, ATSEM, élus, se sont rassemblés devant la préfecture où se tenait le CDEN qui présentait notamment le projet de carte scolaire 2016. On a pu voir et entendre une forte mobilisation en provenance de Broût-Vernet, mais aussi de Saint-Pourçain, Bessay sur Allier, Bézenet, Lusigny, ou encore de Moulins. A Montluçon et Vichy se tenaient également des mobilisations dans les écoles.

Il est important de rappeler qu'au delà de l'impact sur les élèves et les enseignants, les fermetures de classe ont des conséquences sociales associées : **En première ligne, on trouve les ATSEM**, celles (en immense majorité des femmes) sans lesquelles rien n'est possible à l'école maternelle, qui doivent payer le lourd tribut des fermetures de classes : **leurs emplois sont alors directement menacés**. Et comme elles sont aussi mères de famille, un cercle vicieux de perte de population scolaire peut s'amorcer.

En toute cohérence, les représentants FSU (Vincent Présumey, Nicolas Sem, Jérémie Maurel, Stéphane Zapora) sont intervenus sur tous ces sujets et **ont voté CONTRE le projet de carte scolaire 2016** de même que les représentants de FNEC-FP FO, du SNALC et des représentants de parents d'élèves FCPE.

De leur côté les représentants du SGEN-CFDT et de l'UNSA Education se sont abstenus, choix que nous déplorons. Combiné à la forte mobilisation devant la Préfecture, l'unité des représentants de parents et des enseignants eût été un message symbolique fort pour la défense de l'école publique.

Réunion départementale de défense de l'école publique

La vraie conclusion du CDEN s'est tenue lors du compte-rendu aux personnes mobilisées devant la préfecture : il faut continuer à agir car des victoires sont possibles contre les fermetures de classes !

La mairie, la FSU et les syndicats opposés aux fermetures de classes et la FCPE 03 invitent tous les amis de l'école publique à une réunion départementale contre les fermetures de classes : mercredi 2 mars à 17h, à la salle municipale de Broût-Vernet

108 heures... Et rien de plus !

Conseils des maîtres, conseils de cycle, conseils d'école, conseils école-collège, réunions avec les parents, réunions avec la mairie, concertations, animations pédagogiques, paperasse, APC, projets d'école, projets de circonscription, projets de cycle, projets de classe, PAI, PPRE,...

La coupe est pleine !

Cette année 2016 doit être résolument tournée vers la conquête d'une véritable amélioration de nos conditions de travail et la prise en compte du travail invisible des professeurs des écoles ainsi que pour la reconnaissance du temps réel passé au « chevet » de l'école.



→ **J'informe le SNUipp-FSU 03** de mon entrée dans l'action à :

snu03@snuipp.fr

→ **Je ne fais pas de remontées** des tableaux des 108h et des APC à l'administration.

→ **Je compte mes heures** grâce au tableau du SNUipp-FSU 03

Quand j'ai utilisé la totalité des 108h, je m'arrête et j'en informe l'administration par courrier

Les adresses postales pour l'envoi de vos copies de lettre :

Madame l'Inspectrice d'Académie
DSDEN de l'Allier
Château de Bellevue
Rue Aristide Briand
CS 80097
03403 YZEURE CEDEX

Madame la Ministre
de l'Education Nationale
110 rue de Grenelle
75357 PARIS SP 07

SNUipp-FSU 03
2 rue des Conches
03100 Montluçon

Ne pas opposer actifs et retraités !

Nous sommes dans une société de la compétition et de la concurrence, donc il est d'usage de plus en plus répandu d'opposer les gens, au lieu de les rassembler. On a ainsi les ruraux contre les urbains, les nordistes contre les méridionaux, les riches contre les pauvres, les vieux contre les jeunes, les travailleurs contre les chômeurs, les français « pur souche » (s'il en existe!??) contre les immigrés... et bien sûr les actifs contre les retraités.

Plusieurs articles de presse ont fait apparaître les retraités comme des privilégiés, des nantis, et les actifs voyant leur départ en retraite s'éloigner de plus en plus, c'est un discours qui passe plutôt bien... Nous, syndicalistes, ne devons pas rentrer dans ce jeu, qui n'en est pas un ! Qu'en est-il vraiment ?

Tout d'abord, ces études montrent que les retraités ont (logiquement!) plus de patrimoine : A 60 ans, on a plus de chance d'être propriétaire qu'à 25 ans. Ensuite, on parle en terme de revenus « moyens »... Mais on sait bien ce que signifie une moyenne ! Car nombreux sont ceux, y compris dans la fonction publique, qui partent en retraite avec une pension inférieure au SMIC. D'ailleurs

Le SNUipp-FSU 03 a donc décidé d'apporter à la profession des moyens concrets d'agir en ce sens.

Nos journées sont trop longues, et trop souvent marquées par des tâches que l'administration refuse de voir. Tout cela nous perturbe, compromet nos conditions d'exercice du métier et engendre de la souffrance au travail. Nos salaires baissent d'année en année. Pourtant l'administration en demande toujours plus. Si nous souhaitons que cela cesse, engageons-nous dans cette démarche et lançons nous résolument dans cette reconquête de notre temps de travail.



c'est une de nos revendications : pas de pension inférieure au SMIC ! Enfin, la décote subie suite aux réformes successives, l'absence de revalorisation des pensions ces dernières années et la suppression de la demi-part pour les veufs et veuves n'ont pas arrangé la situation.



De leur côté, les actifs voient leurs salaires stagner, puisque le point d'indice n'a pas bougé depuis 2010, leurs conditions de travail se dégradent, l'âge du départ en retraite s'éloigne et la cotisation augmente.

Pas beaucoup de raisons d'être optimistes !

Alors, pourquoi ne pas se retrouver dans les luttes et revendiquer ensemble un salaire et une pension dignes, des conditions de vie satisfaisantes, une vraie protection sociale pour tous ?

Jeannine LAVEDRINE
responsable des retraités FSU 03

AVS / AESH : Bilans et perspectives

Fin novembre 2015, des représentants AESH et de l'intersyndicale étaient reçus par l'Inspectrice en charge de l'ASH afin d'aborder les problèmes persistants pour les accompagnant(e)s d'élèves en situation de handicap, malgré une rentrée marquée par plus de sérénité que l'année passée. Dans la foulée, une réunion d'information intersyndicale avait lieu à Vichy afin d'envisager la poursuite du mouvement lancé il y a maintenant un an avec pour mot d'ordre principal : une juste reconnaissance du travail effectuée par ces personnels indispensables mais « oubliés » de l'école de la République.

Quelques informations importantes :

Notifications :

En cas de problème ou de question (notamment pour les emplois du temps), il faut immédiatement **contacter l'inspectrice et le coordonnateur par mail.**

Les directeurs et enseignants doivent se conformer **strictement aux notifications.**

Contrats :

En l'absence de TOUTES les pièces demandées, les contrats (et donc les salaires) ne peuvent pas être réglés.

Nous avons suggéré qu'une liste soit fournie par l'administration de manière anticipée afin que plus aucun(e) AESH ne subisse des retards de salaire.



Aide administrative :

Si elle est possible pour les AVS en contrat CUI/CAE, il n'y a **pas d'heures d'aide administrative pour les AESH.**

Si le nombre d'heures du contrat dépasse celui des notifications, il ne peut être proposé que de l'aide à la vie collective.

TAP / Périscolaire :

La réglementation autorise les AESH à compléter leurs heures avec un autre contrat.

Il est autorisé, par exemple, qu'un(e) AESH ait un contrat avec la mairie ou le service gérant les TAP, le périscolaire ou la cantine, si les horaires sont compatibles.

Piscine :

C'est obligatoire pour les AESH mais uniquement **pour suivre son élève notifié.** Il n'y a pas besoin d'agrément et l'AESH ne compte pas dans les taux d'encadrement.

L'agrément est par contre obligatoire pour les CUI/CAE.

CDI :

les AESH « CDIables » et qui souhaitent obtenir ce CDI doivent en faire la demande impérativement.

Le CDI n'est pas proposé d'office par l'administration.

Gestes médicaux :

Les AESH ne doivent pas pratiquer des **gestes médicaux ou paramédicaux.** Les médicaments ne peuvent être donnés que dans le cadre d'un PAI.

C'est donc une **simple aide aux gestes d'hygiène** (pommade ou change). Et le change ne doit pas être pratiqué seul avec l'enfant.



Pour la **reconnaissance forfaitaire des heures de préparation**, de formation, de réunion avec les parents ou les enseignants, etc... l'inspectrice a indiqué travailler à une harmonisation académique. Cela pourrait permettre de faire **reconnaître un volume horaire effectué** mais **non rémunéré** et donc d'**augmenter les salaires** sans augmenter le temps devant élève.

L'acceptation de la demande d'organiser des **réunions périodiques par bassins** pour que les AESH puissent se rencontrer et échanger entre elles et avec l'inspectrice nous semble également une bonne chose dont nous attendons désormais la mise en place effective.

Mais la reconnaissance du travail des AESH et l'octroi du salaire correspondant passera par la création d'un **corps unique de fonctionnaires AESH.**

C'est cette impérieuse nécessité que nous porterons dans les semaines à venir avec les AESH auprès du Rectorat et du Ministère.

DIRECTION D'ÉCOLE : on simplifie nous-mêmes !

Les écoles étaient en attente de mesures concernant la simplification des tâches de direction. Celles-ci devaient être effectives à la rentrée 2015. Mais à ce jour, rien de concret. La charge de travail administratif est toujours aussi conséquente. Elle s'alourdit même avec les dernières nouvelles sollicitations (PPMS, impulsions 2016, ...)

A cela s'ajoutent, des aides administratives pas assez nombreux-ses et sur des contrats précaires, et en plus un grand nombre de directeurs non déchargés.



Ce décalage permanent entre les annonces et la réalité dans nos écoles n'est pas supportable. Il est temps que le ministère tienne ses engagements de simplification administrative et d'allègement de notre charge de travail.

Toutes les écoles ont donc été destinataires d'un mail invitant les conseils des maîtres à rédiger une motion à l'adresse de la DASEN et à envoyer en copie au SNUipp-FSU 03. (Tous ces éléments sont disponible en « Une » du site <http://03.snuipp.fr>)



Concrètement on ne renvoie plus :

(liste non exhaustive de tâches inutiles à la vie de l'école, à adapter en fonction des réalités locales.)

Ce qui est déjà connu de l'administration :

- l'organisation de l'école (Enquêtes effectif, répartition pédagogique...)
- les informations concernant les personnels déjà connues (habilitation langue vivante, éléments concernant la carrière des enseignants...)

Ce qui relève du contrôle :

- Tableau des 108 heures : faire confiance aux enseignants. Le directeur n'est pas le garant des ORS des collègues.
- Demandes d'autorisations d'absence : avis du directeur inutile
- Les compte-rendus des conseils qui sont gardés à disposition à l'école.

**On remplit donc les tâches de direction indispensables au bon fonctionnement de l'école, à la réussite des élèves et à leur sécurité dans le respect de nos obligations de service.
Le reste attendra !**

Nouveaux rythmes scolaires : quelles conséquences pour l'école, les personnels, les élèves et les partenaires ?

Après plus d'une année (voire 2 pour certaines écoles) de réforme des rythmes scolaires, nous subissons au quotidien de cette réforme mal ficelée qui a créé plus de problèmes qu'elle n'a apporté de solutions : de temps de travail pour les brigades et postes fractionnés, organisation de nos classes, de nos écoles et de notre formation, relation avec les collectivités locales...



Pour pouvoir reprendre la mobilisation contre cette réforme et ses effets, les syndicats CGT Educ'action 03, SNUipp-FSU 03 et SUD éducation 03 proposent un questionnaire départemental qui nous servira de base pour définir collectivement nos revendications et nos actions futures.

Vous trouverez sur le site du SNUipp-FSU 03 un questionnaire rapide **pour les enseignants, les parents mais aussi pour les personnels non enseignants** (ATSEM, EVS, AESH...) que vous pouvez no remplir en ligne ou nous renvoyer par mail après l'avoir rempli et scanné, par courrier ou nous remettre directement lors d'une visite d'un représentant dans votre école.

Agenda

Lundi 1 au Vendredi 5 février :

CONGRES DE LA FSU

Mardi 2 février :

CAPD à Yzeure, à 9h30.

Vendredi 5 février :

CTSD à Yzeure, à 9h30.

Mardi 2 au Vendredi 5 février :

PERMUTATIONS

Ouverture SIAM pour consultation des barèmes validés par le DASEN

Mardi 9 février :

CDEN à Moulins, à 9h30.

Jeudi 11 février :

PERMUTATIONS

Transfert fichiers départementaux à l'administration centrale

A partir du vendredi 12 février :

PERMUTATIONS

Contrôle des données au ministère de l'Education Nationale

Mercredi 2 mars

Réunion départementale contre les fermetures de classes
salle municipale de BROÛT-VERNET
à 17h

Lundi 7 mars :

PERMUTATIONS

Diffusion individuelle des résultats

Mercredi 23 et Jeudi 24 mars

Conseil National du SNUipp
À Paris

Contacts

MONTLUCON

Cédric BOUCHET
Rémi PUZENAT

2 rue des Conches
03100 MONTLUCON

04 70 03 85 90

MOULINS

Valérie BARDET
Stéphanie FEITH
Lucette FONTVERNE

42 rue du Progrès
03000 MOULINS

04 70 44 38 32

VICHY

Jérémie MAUREL
Nicolas SEM

Bourse du travail
03200 VICHY

04 70 97 78 91

Mail :  snu03@snuipp.fr (une seule adresse !)

Réseau Education Sans Frontières



Le réseau Education Sans Frontières est un réseau d'associations, de syndicats, d'individus dont fait partie la FSU. Sa vocation est de défendre les enfants scolarisés et leurs familles sans papiers.

Vous pouvez suivre l'actualité de RESF en consultant le site <http://www.educationsansfrontiere.org> et contacter le réseau dans l'Allier en envoyant un courriel à resf03@gmail.com

Le SNUipp FSU 03 sur internet :
<http://03.snuipp.fr>



: Snuipp Fsu Allier



: @SNUipp_FSU03

SNUipp-FSU 03 POUR MON MÉTIER | POUR MOI
POUR L'ÉCOLE SE SYNDIQUER, C'EST
Utile

Vous voulez un syndicat offensif et constructif ?
Vous voulez être représenté(e) dans les différentes instances ?
Vous voulez des interlocuteurs disponibles et au contact des réalités de terrain ?

ADHEREZ !

(66% du montant de votre cotisation est déduite de vos impôts)

Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL)

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp FSU. Conformément à la loi du 8 janvier 1978, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au :

SNUipp-FSU 03, 2 rue des Conches 03100 MONTLUCON